

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 963

présenté par
M. Ruffin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Les bénéfices réalisés en 2022 par Sanofi sur le sol français sont taxés à hauteur de 50%.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sanofi compte parmi les profiteurs de la crise sanitaire. L'entreprise a publié un résultat net des activités au premier trimestre 2020 en hausse de 15,9% par rapport à la même période l'année précédente.